



Pôle Cohésion Sociale CHRS

2023

Siège social 146 D rue de Lorient CS 64418 35044 RENNES CEDEX Tél. 02 99 59 60 01 Fax 02 99 59 24 28 siege@asfad.fr

SOMMAIRE

1.	L'ASFAD	3
	1.1 Présentation générale de l'Asfad	3
	1.2 La raison d'être de l'Asfad	3
2	LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LE C.H.R.S	4
۷.	2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale	
	L'organigramme	
	2.2 Le CHRS.	
	2.3 Les missions du CHRS.	
	2.4 Les moyens	
	2.4 LC3 moyens	0
3.	LES CHIFFRES CLÉS	10
4.	LE PUBLIC ACCUEILLI	11
	4.1 Le Service d'Hébergement d'Urgence (S.H.U)	
	4.2 Les Services d'Insertion Sociale (SIS) et Stabilisation	
	4.3 L'accompagnement social	
	4.4 Accompagnement à la santé	
5.	PARTICIPATION DES USAGERS, ACTIONS COLLECTIVES	24
_	LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023	20
ο.	LES EVENEIVIENTS IVIARQUANTS DE L'AINNÉE 2025	28
7	FT POLIR 2024	31

1. L'ASFAD

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés 2023 :

- 175 personnes en CDI au 31/12
- 53 CDDI chantier d'insertion au 31/12/23
- Budget 2023: 12 556 704€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2023

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité:

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

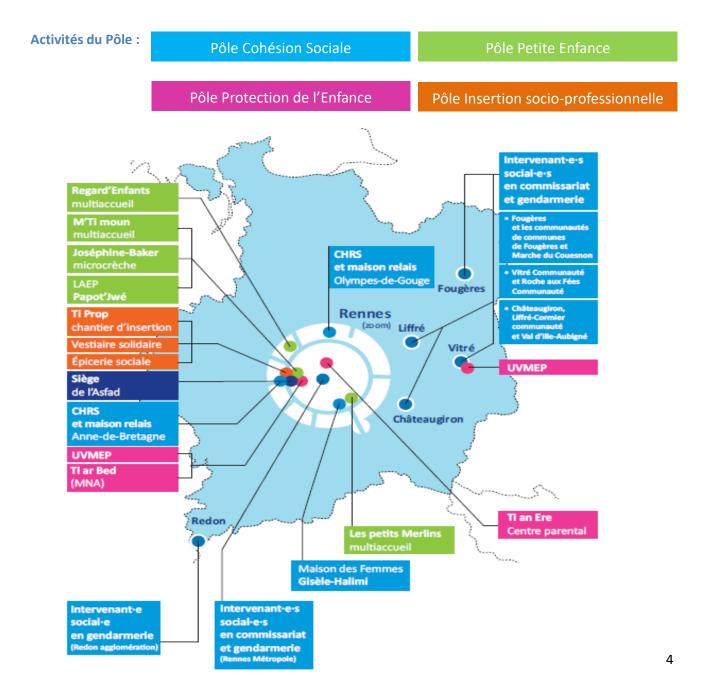
Les missions:

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

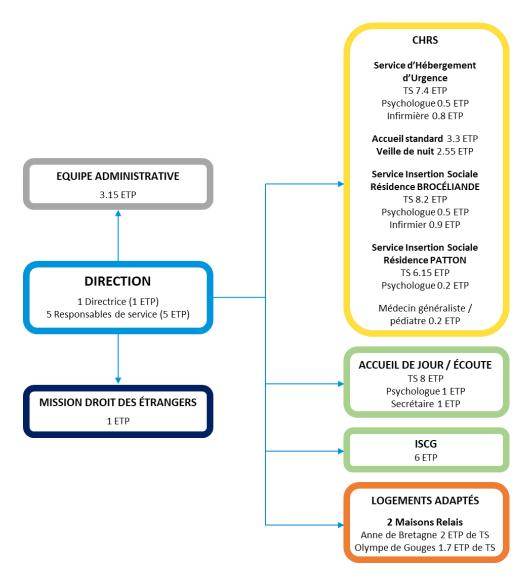
2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LE CHRS

2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 5 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi.



ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2023



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales est commune à tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins. Il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.e.s de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.e.s, direction, membres du conseil d'administration). Il est prévu une représentation des résidentes que nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre. Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an :

Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités, des pratiques.

2.2 Le CHRS

Créé en 1977 pour accueillir des femmes cheffes de famille, le CHRS s'est rapidement orienté vers la prise en charge de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, développant ainsi une certaine expertise autour de cette problématique. Au fil des années, le CHRS n'a cessé d'évoluer, à la fois dans sa capacité d'accueil et au niveau du public accueilli. La reprise du CHRS « Marie-Joseph » en 2005 et du CHRS « Oasis » en 2007 a ouvert le CHRS Asfad à l'accueil de jeunes femmes, de femmes sans enfants, en errance, en rupture familiale ou sortantes de prison.

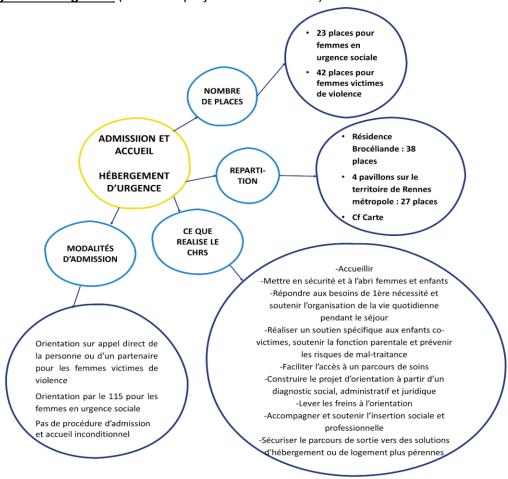
Capacité d'accueil au 31/12/2023 : 248 places

	Nombre de places	Localisation
Hébergement d'urgence	65 places: ➤ 23 en urgence sociale ➤ 42 pour victimes de violence	Résidence Brocéliande : 38 4 pavillons sur le territoire de Rennes métropole : 27
Hébergement d'insertion et stabilisation	183 places	Résidence Brocéliande : 60 Résidence Patton : 14 Appartements extérieurs : 109 *le nombre de personnes hébergées en résidence ou en appartements extérieurs peut varier selon les compositions familiales

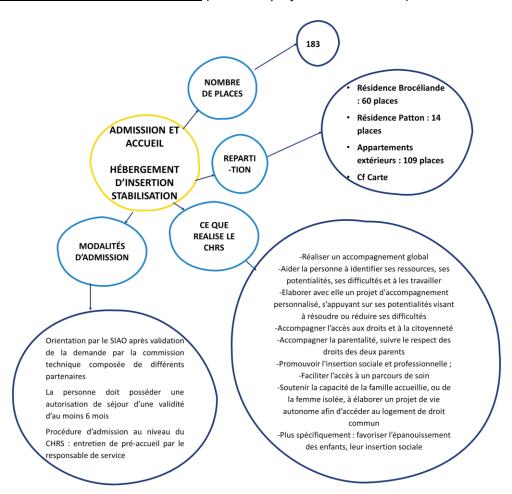
2.3 Les missions du CHRS

Les missions du CHRS relèvent du Code de l'Action Sociale et des Familles : Accueillir, Héberger, Accompagner. Elles se déclinent différemment entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion.

Hébergement d'urgence : (extrait du projet d'établissement)



Hébergement d'insertion et stabilisation : (extrait du projet d'établissement)



Le CHRS disposait, jusqu'au 30 juin 2023, d'un mi-temps de travailleur social chargé de réaliser les entretiens d'évaluation d'une demande d'orientation vers un CHRS. Ces demandes sont ensuite étudiées par la commission territoriale d'orientation sous l'égide du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'orientation). Le SIAO a repris cette mission à compter d'octobre 2023 et a enrichi le poste par une mission de formation auprès des partenaires sociaux pour qu'ils soient en mesure de réaliser eux-mêmes l'évaluation d'une demande CHRS avec les personnes qu'ils accompagnent. Dans ce cadre, les travailleurs euses sociaux les, notamment du Service d'hébergement d'urgence, pourront être amené es à transmettre des évaluations au SIAO concernant certaines femmes accompagnées pouvant prétendre à une orientation vers une place d'insertion.

L'accompagnement vers l'emploi est porté par les AAVA : Ateliers d'Adaptation à la Vie Active. 5 ateliers : hôtellerie (nettoyage des locaux de l'Asfad ainsi que des logements à la sortie des résidentes), épicerie sociale, vestiaire solidaire, reconditionnement et repassage de linge. Les femmes qui le souhaitent peuvent participer à l'un ou l'autre de ces ateliers. Elles touchent un pécule au prorata du nombre d'heures qu'elles effectuent. Pour certaines c'est un vrai levier pour un retour vers l'emploi. Une éducatrice technique spécialisée les soutient également dans les démarches d'accès à l'emploi ou à la formation.

Ces ateliers étant rattachés au pôle insertion socio-professionnelle, se reporter au rapport d'activité de ce Pôle.

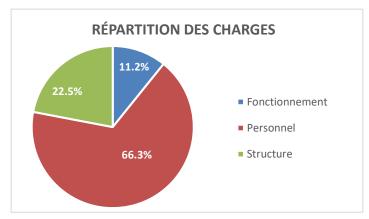
De même, l'activité du CHRS est soutenue par des missions transversales (maintenance, secrétariat, gestion locative, intendance). Se reporter au rapport d'activité de l'Association.

2.4 Les moyens

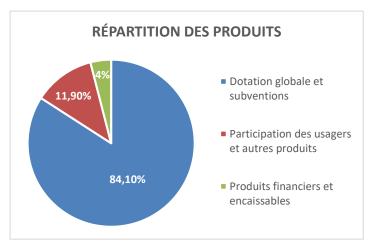
• Ressources financières :

Le CHRS (places insertion et urgence) est financé à 87 % par une dotation globale de l'Etat et des subventions d'exploitation (3 874 083 €) complétées par les redevances et les participations à l'hébergement des usagers pour 10 %.

En 2023, les charges s'élèvent à 4 505 070 €



Les produits s'élèvent à 4 604 203 €



• Ressources Humaines : 48,01 ETP sous contrat CDI

Des équipes pluridisciplinaires composées de travailleurs.euses sociaux et sociales, de personnel médical et psychologues, accompagnent les femmes et les familles accueillies, tant sur l'Insertion que sur l'Urgence.

Des fonctions support complètent ces équipes : agents d'accueil et de nuit, agents de maintenance, équipe de nettoyage, économat, gestion locative, personnel administratif. Soutien également des différents services du siège, notamment le service RH et comptabilité.

Les équipes sont soutenues dans leur pratique par de l'analyse de la pratique, des réunions cliniques, de la formation.

Nous notons au cours de l'année 2023 :

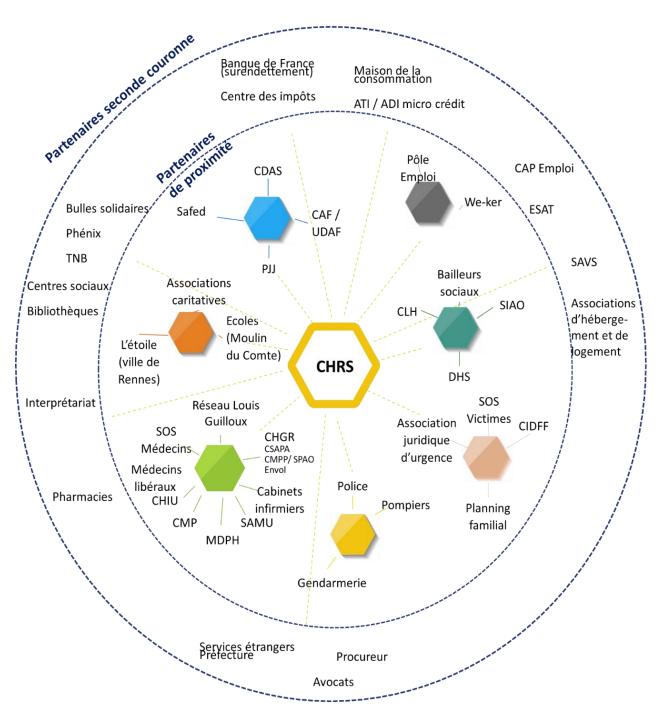
- 2 départs en retraite
- 5 départs pour raisons personnelles
- 1 congé sans solde d'une année à partir d'août 2023
- 1 salariée en retraite progressive
- 7 nouvelles embauches en CDI en remplacement des professionnel.le.s parti.e.s

Nous remplaçons systématiquement les absences sur les postes d'agent d'accueil et de veille de nuit. Sur les autres services, nous remplaçons lorsqu'il s'agit d'arrêts maladie prolongés ou de plusieurs absences simultanées.

• Ressources Partenariales

Le CHRS s'inscrit dans son environnement en lien avec une diversité de partenaires, sans lesquels il ne serait pas possible d'accompagner les personnes

RÉSEAU PARTENARIAL (extrait du projet d'établissement)



3. LES CHIFFRES CLÉS

Nombre de places autorisées	Insertion/Stabilisation: 183 Hébergement d'Urgence: 65
Nombre de personnes accueillies par l'établissement au cours de l'année	Insertion/Stabilisation : 252 Hébergement d'Urgence : 132
Nombre d'ETP dans l'établissement CDI	
Typologie du public	Insertion/Stabilisation: 106 femmes 146 enfants Hébergement d'Urgence: 70 femmes 62 enfants
Taux d'occupation	104 %
Durée moyenne de séjour	Insertion/Stabilisation : 26 mois Hébergement d'Urgence : 10 mois

Taux d'occupation global: 104 % soit 94 530 nuitées réalisées (urgence et insertion)

Type de place	Nombre de nuitées théoriques	Nombre de nuitées réalisées	Taux d'occupation
Urgence Violence (42 places)	15 330	15 686	102,3 %
Urgence Sociale (23 places)	8 395	8 387	99,9 %
Insertion/Stabilisation (183 places)	66 795	70 457	105,5 %
TOTAL	90 520	94 530	104 %

Le taux d'occupation global est très satisfaisant, même s'il varie selon le type de place.

L'hébergement d'urgence enregistre un taux d'occupation moyen de 101 %. Ce sont en général les compositions familiales qui font fluctuer ce taux. Les logements ont une certaine capacité d'accueil mais il arrive qu'un logement soit sous-occupé ou au contraire sur-occupé, selon les orientations faites par le 115 après échange sur les situations les plus prioritaires ; le service a à cœur de s'adapter aux besoins du territoire en général et des ménages accueillis en particulier, malgré les contraintes tenant aux logements (capacité d'accueil, logements collectifs, au sein de la résidence ou en diffus).

Concernant l'hébergement d'insertion, l'activité a été très soutenue, puisque nous enregistrons un taux d'occupation de 105 %. Plusieurs raisons à cela : des compositions familiales importantes (8 familles avec 4 enfants et plus), une vigilance pour éviter des vacances trop longues entre deux occupations, davantage de baux glissants.

Sur le service Urgence, sauf situation particulière, un nouvel accueil est organisé environ une semaine après la libération d'un logement. Pour les services Insertion, en général, il faut compter 2 à 3 semaines entre deux occupations sur un logement, le temps de faire le ménage (l'équipe de nettoyage ne peut pas intervenir dès la sortie de la famille) et d'organiser l'arrivée du nouveau ménage.

Le temps de vacance entre la sortie d'un ménage et l'arrivée d'un nouveau, a été plus long que ce délai moyen pour 9 logements en foyer éclaté principalement pour des raisons de remise en état du logement :

- 2 entre 1 et 2 mois : remise en état du logement ;
- 2 entre 2 et 3 mois : travaux pour l'un et problème d'ouverture de compteur EDF pour l'autre ;
- 1 entre 3 et 4 mois : nécessité de gros travaux de remise en état ;
- 3 entre 4 et 5 mois : 2 nécessitaient de gros travaux de remise en état, 1 pour lequel nous ne pouvions ouvrir le compteur EDF suite à des problèmes avec le fournisseur d'énergie ;
- 1 plus de 5 mois : la résidente est partie sans prévenir et a donné la clé du logement a une famille qui a donc « squatté » pendant plusieurs mois jusqu'à ce qu'elle obtienne un logement. Nous ne pouvions engager de procédure d'expulsion car nous étions en période hivernale.

Les gros travaux consistent en peinture des murs, remise en état du sol. Dans ce cas, nous faisons appel à des entreprises qui ont leur délai d'intervention.

Plus les séjours sont longs, plus il y a de risque d'avoir d'importants travaux de remise en état. C'est une ligne budgétaire non négligeable. Pour certaines familles, l'intervention des professionnel.le.s ne suffit pas. Il serait nécessaire d'avoir une aide à domicile.

4. LE PUBLIC ACCUEILLI

Nous accueillons:

- Des femmes avec ou sans enfant(s), victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, nécessitant une mise en sécurité ;
- Des femmes avec ou sans enfant(s), sans solution d'hébergement en situation de précarité sociale ;
- Des femmes avec ou sans enfant(s), sans solution d'hébergement sortant d'hospitalisation ou d'incarcération, ou en rupture familiale ou conjugale.

Elles rencontrent des difficultés diverses et variées, cumulatives bien souvent : violences intrafamiliales et/ou conjugales, parcours d'errance, parcours migratoire, problèmes de ressources, de santé, d'addiction, de régularisation administrative...

Nous repérons une difficulté supplémentaire pour certaines femmes : la non maîtrise de la langue française.

4.1 Le Service d'Hébergement d'Urgence (SHU)

En 2023, l'hébergement d'urgence a fonctionné en année pleine sur les 27 places créées fin 2021. De ce fait, nous avons accueilli davantage de personnes qu'en 2022 (132 personnes contre 105) et enregistrons donc un taux d'occupation nettement supérieur à 2022.

→ Nombre de personnes accueillies sur l'année : 132 dont 70 femmes et 62 enfants

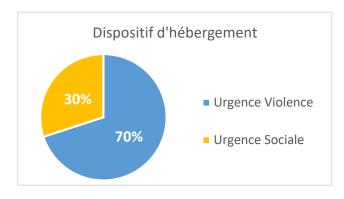
35 nouveaux ménages entrés en 2023 : 35 femmes, 26 en urgence violence et 9 en urgence sociale.

Ce qui traduit le fait qu'il y a davantage de mouvement sur les places d'urgence sociale que sur les places femmes victimes de violence.

	Toutes places (65)		Places Violence (42)		Places en Urgence sociale (23)	
	Nbre de femmes	Nbre enfants	Nbre femmes	Nbre enfants	Nbre femmes	Nbre enfants
Nbre de personnes hébergées au SHU en 2023	70	62	49	39	21	23
Nbre de personnes entrées au SHU en 2023	35	28	26	15	9	13

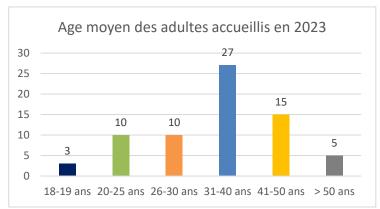
Nous avons accueilli autant de nouveaux ménages en 2023 qu'en 2022.

TYPE URGENCE	NBRE	%
Urgence Violence	49	70 %
Urgence Sociale	21	30 %
Total	70	100 %



→ Âge moyen des adultes accueillis :

Age	Nombre
18-19 ans	3
20-25 ans	10
26-30 ans	10
31-40 ans	27
41-50 ans	15
> 50 ans	5
Total	70

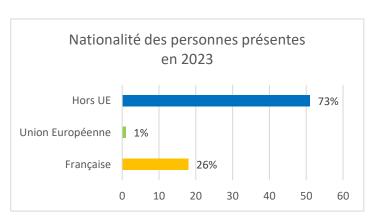


Près de 20 % des femmes ont moins de 25 ans. Il s'agit majoritairement de femmes seules (9 sur 13). Les ¾ se situent entre 25 et 50 ans. Parmi les 5 personnes ayant plus de 50 ans, 3 ont plus de 60 ans.

Cela montre la diversité des personnes hébergées, chaque tranche d'âge ayant des problématiques différentes et nous peut nous amener à faire appel à des partenaires différents ; Les moins de 25 ans, par exemple, n'ont pas les mêmes droits que les plus âgées.

→ La nationalité :

Nationalité	Nombre
Française	18
Union Européenne	1
Hors UE	51
Total	70

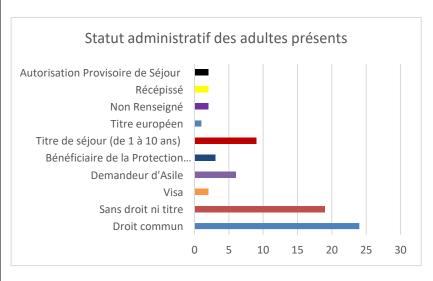


La répartition est sensiblement la même sur l'urgence sociale que sur l'urgence violence concernant les origines hors UE. Il y a proportionnellement davantage de femmes de nationalité française sur les places « violence » que sur les places « d'urgence sociale ».

→ Le statut administratif des adultes présentes :

Comme les années précédentes, la majorité des femmes accueillies sur l'hébergement d'urgence est d'origine hors Union Européenne. Les femmes hors UE n'ont, pour la plupart, pas accès aux dispositifs de droit commun et ne peuvent accéder aux places d'Insertion que si elles disposent d'un Titre de séjour valable au moins 6 mois. Elles n'ont donc accès qu'aux places d'hébergement d'urgence, au moins dans un premier temps. Le tableau ci-dessous sur le statut administratif des personnes accueillies corrobore ce constat.

Statut	Nombre
Droit commun	24
Sans droit ni titre	19
Visa	2
Demandeur d'Asile	6
Bénéficiaire de la	
Protection	3
Internationale	
Titre de séjour	9
(de 1 à 10 ans)	9
Titre européen	1
Non Renseigné	2
Récépissé	2
Autorisation Provisoire de	2
Séjour	
Total	70



Près du tiers des femmes accueillies sont sans droit ni titre à leur arrivée. Les premières démarches concernent donc la régularisation de la situation, ce qui impacte directement la durée du séjour. D'autres ont des titres courts et précaires, ce qui obère également les possibilités d'accès à certains dispositifs tant que la situation administrative n'est pas suffisamment consolidée.

→ Le type d'accompagnement en interne :

L'objectif de l'hébergement d'urgence est de réorienter les femmes le plus rapidement possible vers des dispositifs pérennes adaptés à leurs besoins, et par suite à libérer les places pour d'autres situations d'urgence. Toutefois, les réorientations peuvent prendre du temps, ce qui amène l'équipe à proposer un accompagnement social dont voici les axes principaux :

- En premier lieu, l'accompagnement dans les diverses démarches administratives et d'accès aux droits sociaux
- L'accompagnement sur la question des violences subies
- L'aide à la vie quotidienne
- Le soutien à la parentalité
- Les démarches d'ordre juridique
- L'accompagnement à la santé

Le service d'Hébergement d'Urgence constate une vulnérabilisation croissante des femmes accueillies, qui cumulent toujours davantage de facteurs de fragilité, et ce dans la durée : précarité économique extrême (pour rappel : le tiers des nouvelles arrivées sont des ménages sans droit ni titre ; la quasi-totalité des femmes adultes sont sans emploi, et pour celles ayant un emploi, ne travaillent qu'à temps partiel, voire très partiel) ; beaucoup de résidentes bénéficient d'une reconnaissance d'un statut de handicap et bénéficient d'une mesure de protection civile ; d'autres, sans bénéficier d'une telle reconnaissance, souffrent de troubles de santé importants (troubles psychiques notamment, addiction(s), troubles somatiques divers), souvent en lien direct avec leur parcours émaillé de violences diverses.

La précarité économique, en contexte de hausse des prix des produits de consommation de première nécessité, conduit, malgré l'orientation des résidentes vers les dispositifs associatifs de solidarité (épiceries solidaires, distributions alimentaires, etc.) à une hausse des dépannages alimentaires, distribution de tickets services ou aides financières exceptionnelles par le service. En parallèle, l'accès au soin hospitalier ou « de ville » est de plus en plus difficile. Enfin, les délais d'attente pour se voir attribuer un logement social, et de traitement des situations administratives (délais de traitement initial par la préfecture, puis des recours) restent, à l'instar de l'an passé, les deux principaux freins aux sorties de l'hébergement d'urgence. L'ensemble de ces éléments complexifie l'accompagnement social et le travail de réorientation des femmes et familles. Forte de ces constats, l'équipe du service Hébergement d'Urgence s'efforce d'adapter l'accompagnement social, et a commencé à déployer les axes de travail suivants :

- Un réinvestissement plus marqué des actions collectives (voir infra) et partenariats divers ;
- Une réflexion quant aux modalités de l'accompagnement social propres au service : système de « coréférence », soutien et veille de l'équipe pluri-disciplinaire au complet ; la réflexion engagée s'inscrit dans la perspective d'une réécriture du projet de service au premier semestre 2024 ;
 Une attention accrue à l'accompagnement des enfants et adolescent.es qui constituent près de la moitié du public hébergé, et subissent de plein fouet précarisation économique, attente, et vulnérabilisation accrue de leur mère ;

→ L'orientation vers des partenaires extérieurs

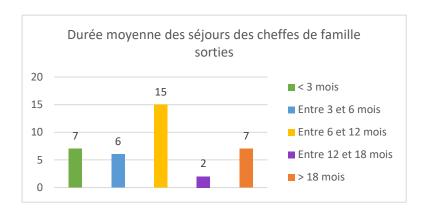
L'orientation principale des ménages vers les partenaires extérieurs concerne l'accès aux droits, la mise en lien avec un service social, les démarches liées au relogement et vers les partenaires du secteur sanitaire.

→ Nombre de ménages sortis : 37 (contre 19 en 2022)

Il y a eu davantage de sorties en 2023 qu'en 2022 (52 % contre 35 % en 2022). Il est difficile d'en donner les raisons exactes mais l'accompagnement fait pour l'accès aux droits, la régularisation contribue certainement à ce résultat, d'autant plus que 70 % des sorties sont positives (orientations vers une solution plus satisfaisantes que l'urgence).

→ La durée moyenne de séjour : 10 mois

Durée	Nombre
< 3 mois	7
Entre 3 et 6 mois	6
Entre 6 et 12 mois	15
Entre 12 et 18	2
mois	2
> 18 mois	7
Total	37



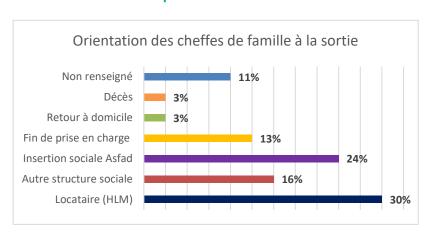
La moyenne de séjour est calculée de la manière suivante : nombre de nuitées totales des ménages sortis, depuis leur admission (même si antérieure au 1^{er} janvier 2023) jusqu'à leur date de sortie en 2023, divisé par le nombre de ménages sortis).

75 % des ménages sortis ont moins d'un an de séjour. Cela peut paraître long pour un hébergement d'urgence mais une certaine stabilisation est nécessaire si l'on veut que les personnes sortent des dispositifs d'urgence ; par ailleurs, une fois une orientation actée et validée, les ménages doivent souvent attendre plusieurs mois qu'une place dans le dispositif à intégrer ou un logement social se libère.

La majorité des séjours de longue durée concernent des ménages entrés sans droit ni titre. La stabilisation sur les places permet de travailler la question de la régularisation et favoriser ainsi des sorties positives. En outre, ces femmes étaient en charge d'enfants.

→ Orientation des cheffes de famille à la sortie : 70 % de sorties positives

Orientation	Nombre
Locataire (HLM)	12
Autre structure sociale	6
Insertion sociale Asfad	9
Fin de prise en charge	5
Retour à domicile	1
Décès	1
Non renseigné	3
Total	37



Nous entendons par sorties positives une orientation vers une solution plus pérenne que l'hébergement d'urgence, et adaptée aux besoins et capacités du ménage : relogement dans le droit commun, en maison relais, en hébergement d'insertion, foyer de vie, etc.

Parmi les fins de prise en charge, 3 sont à l'initiative de l'établissement. Elles sont liées à des manquements graves (mise en péril de la sécurité d'autres résidentes ou salarié.es, troubles importants générés au sein d'un collectif, etc.) ou réitérés malgré rappels au règlement et sanctions, en général doublées d'une non adhésion à l'accompagnement social. Deux sorties sont à l'initiative des personnes.

4.2 Les Services d'Insertion Sociale (SIS) et Stabilisation

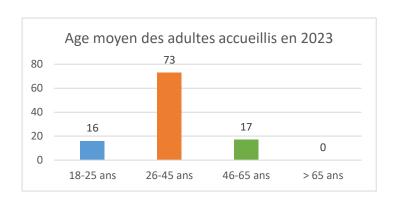
→ Nombre de personnes accueillies sur l'année : 252 personnes (dont 106 adultes et 146 enfants).

Nous avons accueilli un peu plus de personnes qu'en 2022 (241)

→ Nombre de personnes admises en 2023 : 77 personnes (dont 27 adultes et 50 enfants)

→ Ages des cheffes de famille accueillies

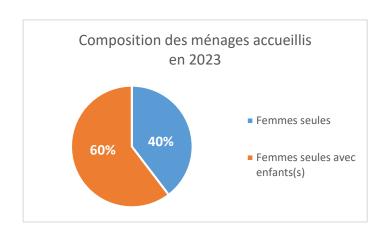
Age	Nombre
18-25 ans	16
26-45 ans	73
46-65 ans	17
> 65 ans	0
Total	106



La répartition par âge est pratiquement identique à celle de 2022. Même si nous notons une proportion moindre de femmes de 18 à 25 ans (15 % contre 19 % en 2022).

→ La composition des ménages

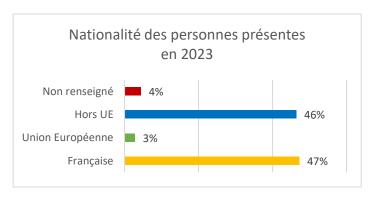
Composition	Nombre	
Femmes seules	42	
Femmes seules	64	
avec enfants(s)		
Total	106	



Les femmes seules constituent une part importante du public accueilli. Elles pourraient être bien plus nombreuses si nous disposions de davantage de logements pour femmes seules au sein de la résidence Brocéliande. Les femmes seules orientées vers l'Asfad présentent de telles vulnérabilités qu'elles ont besoin d'être hébergées, dans un premier temps, dans la résidence sécurisée de Brocéliande. Or nous n'avons que quelques studios. Aussi, le délai d'admission pour les femmes seules est très long, jusqu'à un an d'attente.

→ Les nationalités des personnes présentes

Nationalité	Nombre
Française	118
Union Européenne	7
Hors UE	116
Non renseigné	11
Total	252



Les enfants peuvent avoir une nationalité différente de celle de leur mère.

Pour les personnes d'origine française, l'accès aux droits est évidemment facilité. Pour les personnes hors UE, se pose parfois la question du titre de séjour qui peut être suspendu, ou des droits à la CAF non ouverts, ou de manière plus générale, un accès aux dispositifs de droit commun plus compliqué selon les situations. Ce n'est évidemment pas neutre dans l'accompagnement et dans l'accès au relogement.

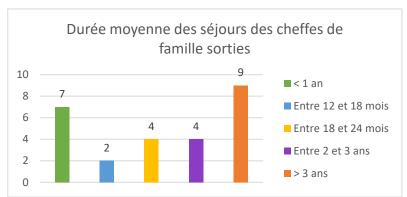
→ Nombre de ménages sortis en 2023 : 26, soit 53 personnes (adultes et enfants)

Un peu de moins de sorties en 2023 qu'en 2022 (32 ménages). C'est sans doute à mettre en corrélation avec une durée de séjour un peu plus longue qu'en 2022.

→ Durée moyenne de séjour : 26 mois (23 mois en 2022)

La moitié des séjours est inférieure à 2 ans.

Durée	Nombre
< 1 an	7
Entre 12 et 18 mois	2
Entre 18 et 24 mois	4
Entre 2 et 3 ans	4
> 3 ans	9
Total	26



La durée moyenne de séjour est légèrement supérieure à celle de 2022. Il faut noter que les délais de relogement dans le parc social sont plus longs, y compris pour les relogements sociaux prioritaires. De même pour les orientations vers les maisons relais ou foyers de vie.

En outre, nous accueillons de plus en plus de femmes qui sont en situation de grande vulnérabilité avec des problématiques lourdes pour certaines et qui demandent une stabilisation avant d'envisager un relogement.

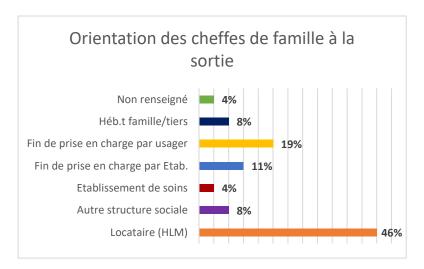
9 ménages enregistrent plus de 3 ans de séjour. Divers motifs expliquent ces durées longues.

- 3 présentaient des addictions fortes, ce qui ne permettait pas un relogement dans le droit commun. Il a fallu trouver une autre orientation qui a demandé du temps. 2 sont allées en maison relais et une en établissement de soins.
- 3 rencontraient des problèmes de ressources : enfants non reconnus par la CAF, jeune de moins de 25 ans. Elles n'avaient pas un niveau de ressources suffisant pour accéder au logement
- 2 femmes étaient toujours confrontées à la violence de leur ex-conjoint
- 1 femme a nécessité un long travail sur le savoir habiter et le soutien à la parentalité

En outre, suite au COVID, certaines situations administratives ont mis beaucoup de temps à se régulariser. Même trois ans après les effets se faisaient toujours ressentir.

→ Orientation à la sortie : 54 % de sorties positives

Orientation	Nombre	
Locataire (HLM)	12	
Autre structure sociale	2	
Etablissement de soins	1	
Fin de prise en charge	n charge	
par Etab.	3	
Fin de prise en charge à	5	
l'initiative de l'usager	3	
Héb.t famille/tiers	2	
Non renseigné	1	
Total	26	



Plus de la moitié des ménages ont une sortie positive soit par un relogement dans le droit commun soit en maison relais.

Concernant les 5 ménages sortis à leur initiative, une famille a changé de département et les autres ne nous ont pas informés où elles allaient.

Concernant les 3 fins de prise en charge à l'initiative de l'établissement :

- Pour l'une, la demande de renouvellement à l'aide sociale à l'hébergement auprès du SIAO a été refusée (plus de 3 ans de séjour, refus de l'accompagnement social par Madame, impayés de loyer). Toutefois, Madame n'a pas quitté le logement et, étant en période de trêve hivernale, elle était toujours occupante au 31 décembre 2023. Elle immobilise donc un logement qui reste entièrement à la charge de l'établissement, madame ne payant pas son loyer.
- Pour les deux autres, il s'agit du non-respect du règlement de fonctionnement avec troubles du collectif, notamment liés à la consommation et au trafic de produits illicites.

4.3 L'accompagnement social

Les services insertion sociale de Patton et de Brocéliande partagent le même constat, qui se confirme depuis plusieurs années, d'une évolution des publics et une augmentation des fragilités d'une partie des résidentes hébergées et accompagnées. De façon plus concrète cela se traduit par la prise en charge de femmes seules (ou accompagnées de leurs enfants) souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques associés à des conduites addictives à risque. Ainsi, l'équipe, encore un peu plus cette année, s'est engagée avec une grande adaptabilité dans :

- Un accompagnement de très grande proximité
- Une vigilance permanente à la sécurité du collectif (mis à mal par des trafics en tout genre associés aux addictions)
- Une confrontation accrue au risque de mort

- Un accompagnement social qui s'apparente parfois à un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ou à un service de soins à domicile tant le manque de moyens du secteur de la santé, le manque de places pour des patients, le manque de professionnels dans les hôpitaux, dans les Urgences médicales, le manque de médecins généralistes, la saturation des services psychiatriques comme les CMP, la difficulté d'avoir des aides à domicile, se fait sentir.

Comme annoncé en 2022, les deux équipes ont bénéficié d'une formation ciblée sur l'accompagnement des personnes en grande vulnérabilité psychique afin d'étayer les professionnel.le.s pour :

- Accueillir, accompagner et circonscrire les comportements de mise en danger
- Accueillir et adapter les prises en charge dans la pratique avec des sujets psychotiques.

La permanence sociale : l'écoute

Les deux SIS à Patton et à Brocéliande assurent des permanences sociales pour l'ensemble des résidentes du CHRS. La finalité de cette permanence est d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la continuité de service vis-à-vis des personnes. Elle vient en soutien aux agents d'accueil. Elle se déroule 7/7 jours, de 8h à 22h.

Les missions:

- Gérer l'urgence et l'imprévu du pole cohésion sociale (santé, violences ou menaces entre résidentes ou venant de l'extérieur, ...)
- Prévenir les conflits en interne
- Intervenir en cas de besoin, auprès des usagers et des visiteurs
- Accueillir les personnes arrivant en urgence
- Evaluer la demande des résidentes, orienter, répondre ou différer selon la situation
- Alerter le cadre présent ou d'astreinte si nécessaire
- Transmettre les informations aux référents et/ou au cadre et compléter le logiciel
- Remplacer l'accueil standard sur des temps de pauses, de réunion ou d'absences

A ces missions de permanence sociale, s'ajoute le relai de la permanence d'écoute téléphonique dédiée aux femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales (le numéro historique est le 02.99.54.44.88), assurée par la Maison des femmes Gisèle Halimi en semaine de 9h à 17h (19h depuis 2024). En effet, les soirées de 17h à 22h, les matins de 8h à 9h, les week-ends et jours fériés de 8h à 22h, ce sont les SIS qui assurent cette écoute. L'écoute de 22h à 8h du matin est assurée par les veilleurs. Cette permanence d'écoute est ouverte à l'échelle départementale et se décline en une écoute active, de l'orientation, du conseil et de la mise en sécurité sur des questions de violences conjugales et intrafamiliales. Cette ligne d'écoute est sollicitée majoritairement par des victimes, mais aussi par leur entourage, des professionnels et parfois des auteurs. L'appel des victimes peut consister en une demande de mise en sécurité.

Les mises en sécurité : diminution des nuitées hôtelières

En Ille-et-Vilaine, le SIAO a mis en application, fin août 2023, une directive de l'Etat demandant une diminution des nuitées hôtelières, celle-ci passant de 730 pour atteindre un « plafond » de 661. Cette réduction des nuitées hôtelières a eu pour conséquence la suspension des mises à l'abri et mises en sécurité à l'hôtel, tous publics confondus – depuis le 11 septembre 2023.

La réduction et le plafonnement des nuitées hôtelières se traduisent par l'impossibilité de mettre en sécurité de façon effective une personne victime de violences et ses enfants et ce, alors que les professionnel.les du CHRS de l'Asfad ont évalué que cette personne était en danger et que sa mise en sécurité était nécessaire.

Voici des vignettes qui illustrent cette situation :

Madame C: Mme a déjà porté plainte à l'encontre de Monsieur en avril 2023 pour des faits de menaces de mort et a eu une MES effective à cette époque. Mr est connu des services de police qui affirment qu'il est dangereux. Mme a évoqué des faits de violences physiques, verbales et psychologiques. Elle appelle depuis le 24/11/2023 pour demander une MES (mise en sécurité) car elle a annoncé à son conjoint son projet de divorcer et de partir. Du fait de cette annonce les faits de violence se sont accentués et Mme dit avoir peur. Elle a un bébé de 18 mois. Elle n'a aucune ressource et pas d'entourage familial et amical. Elle appelle quotidiennement depuis plusieurs jours dès 9h du matin et nomme sa peur. Une lassitude, un désespoir et une fatigue se font ressentir.

Madame N: Mme appelle avec une travailleuse sociale d'ADSAO le 21/11/2023. Elle est hébergée dans leur CHRS en place couple avec Monsieur depuis 1 semaine. Madame avait eu, début novembre, une MES et dit être partie de l'hôtel pour retrouver Mr. Suite à cela Mr a fait une demande 115 pour couple.

Mme dit être revenue avec lui car elle n'arrivait pas à lui dire non. Elle évoque l'emprise mais ne supporte plus Mr. Le 21/11/2023 Mr a été violent physiquement et la police est intervenue (au moment de l'appel, Mr est dans le CHRS avec la police et Mme est à l'extérieur avec la travailleuse sociale).

Les actes de violences du 21/11 ont alerté les voisins du couple au CHRS qui ont prévenu les professionnels d'ADSAO : violences verbales le matin puis coups en fin de journée.

Selon les professionnels il n'est plus possible d'accueillir Mme et Mr dans le même lieu. La police n'a pas extrait Mr et n'a pas interrogé Mme. ADSAO peut garder Mme et Mr pour la nuit suivante dans des espaces séparés mais ne pourra aller au-delà car le CHRS ADSAO n'a pas d'agrément pour l'hébergement pour les femmes seules. La MES est validée par le cadre d'astreinte de l'Asfad mais il n'y a pas de place 115 pour Mme. Elle réitère ses appels quotidiennement mais sans résultats. Elle a pu être hébergée chez une amie en attendant.

Mme A : Appel de la médecin interne des Urgences du CHU de Pontchaillou. Madame, âgée de 85 ans, a été amenée par les pompiers suite à une chute dans son jardin. Au moment de l'appel Mme est sortante du CHU mais l'interne nous a contactés suite aux propos de Mme qui ne veut pas retourner chez elle. Mme évoque des violences verbales, psychologiques et parfois physiques depuis de nombreuses années. Elle dit que pendant un an les violences se sont atténuées car Monsieur ne consommait plus d'alcool. Depuis juillet 2023 Mr a repris la consommation d'alcool et les violences sont survenues à nouveau. Mme n'a jamais porté plainte par peur mais se dit prête à le faire désormais. Elle dit être épuisée et ne plus vouloir revenir chez elle. Monsieur l'oblige à lui servir de l'alcool nuit et jour. En cas de refus il la menace de violences physiques. Elle a peur et n'a pas d'entourage pouvant l'accueillir. Au moment de l'appel Mme n'a pas non plus de moyen de paiement et donc ne peut financer elle-même une chambre d'hôtel. Avec l'accord de Mme, un contact a été pris avec l'Ehpad (où Mme avait déjà été hébergée) afin de savoir si une demande d'entrée. En revanche c'est dimanche et aucune entrée n'est envisageable le jour même de l'appel à l'aide.

Une MES est validée mais pas de places 115. L'interne est informée de la non possibilité d'hébergement pour Mme et va tenter de garder Mme pour la nuit de dimanche à lundi sans assurance.

Les mises en sécurité : un constat d'impuissance

Les situations cliniques relatées mettent en avant les impasses et les éprouvés des écoutants. Dans ces moments professionnels où le travailleur social de permanence du CHRS ASFAD doit revenir vers la victime pour lui dire qu'il n'y a pas de mise en sécurité possible pour elle, il y a un grand sentiment d'impuissance, d'inutilité et de doute sur l'intérêt de notre travail ; une crainte également d'apprendre un passage à l'acte alors que nous avions tous les éléments nécessaires pour proposer une protection.

Les professionnels de l'ASFAD : accueil de jour, insertion sociale de Brocéliande et de Patton, hébergement d'urgence et veille de nuit se relaient et assurent donc cette mission. Ils recueillent les témoignages de ces femmes qui appellent souvent pour la première fois pour poser des mots sur la violence vécue. L'enjeu à ce moment-là est la prise de conscience de la gravité de la violence.

Les situations de mise en sécurité sont des moments de crise où les femmes et les enfants sont en grande fragilité psychique et dans des états de grande vulnérabilité. Il est essentiel de prendre en compte ces éléments. La première des priorités est de mettre en sécurité avec une prise en charge immédiate mais cela ne se résume pas juste à un départ du domicile pour une chambre d'hôtel. Les femmes et les enfants victimes de violence doivent être considérés dans ce qu'ils éprouvent dans ce moment-là : la peur, la détresse, les doutes, les difficultés à penser, organiser les affaires, le travail, l'école... Une mise en sécurité n'est pas juste une extraction physique du logement où est l'auteur, c'est bien plus complexe et cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix pour les victimes.

Depuis plusieurs mois nous avons été à plusieurs reprises face à une impossibilité du 115 d'attribuer une place pour une mise en sécurité. Il n'y a plus suffisamment de places d'hébergement d'urgence. Dans ces situations nous avons donc dû rappeler les femmes qui attendaient une mise en sécurité pour leur annoncer qu'elles allaient devoir rester avec leur conjoint violent... Cela génère des réactions légitimes de colère, de désespoir du côté de l'appelant et des sentiments d'impuissance, de colère, d'abattement de ne pouvoir assurer notre mission de mise en sécurité de personnes qui connaissent une situation de danger grave.

4.4 Accompagnement à la santé

La santé comprend la santé physique et psychologique ou psychique.

L'équipe médicale su CHRS (SHU + SIS) est composée de 1,70 ETP d'infirmière et infirmière puéricultrice, d'un 0,1 de médecin pédiatre, d'un 0,11 de médecin généraliste et de 1,20 ETP de psychologue.

Les missions consistent à effectuer un diagnostic de la personne au regard de la santé, à amener les personnes à prendre soin de leur santé, à les orienter vers les services extérieurs compétents selon les problématiques repérées, coordonner l'ensemble des soins : prises de RV, suivi, accompagnement physique parfois. Il s'agit de missions de prévention notamment auprès des enfants.

La santé n'est pas souvent la préoccupation première des femmes à leur arrivée. Le fait d'avoir une équipe médicale sur site favorise les démarches de soin. Et compte-tenu des problématiques des personnes, ces professionnel.les sont indispensables à l'accompagnement.

Depuis 2 ans, nous bénéficions d'un partenariat avec le CSAPA qui assure 1 permanence le lundi après-midi (3 à Brocéliande et 1 à Patton par mois). La présence sur site d'une infirmière psychiatrique est un réel soutien : pour les résidentes qui ne se déplaceraient pas au CSAPA et pour les professionnels qui peuvent échanger directement avec l'infirmière sur des conduites à tenir.

→ Actes réalisés par les Infirmières et les Médecins : 979 + 267

Actes réalisés par	Nbre actes femmes et enfants	Nbre Actes auprès des femmes	Dont actes liés à la psychiatrie et aux troubles psychiques	% d'actes liés à la psychiatrie et aux troubles psychiques
Actes Infirmière SIS :	384	305	38	10%
Actes illillillere 313 .	(670 en 2022)	(550 en 2022)	(197 en 2022)	10/0
Actes infirmière SHU:	595	537	162	27%
	(735 en 2022)	(643 en 2022)	(110 en 2022)	2770
Médecin généraliste	196	135	20	100/
	(234 en 2022)	(219 en 2022)	(27 en 2022)	10%
Médecin pédiatre	71			
	(164 en 2022)			

^{*}Les médecins sont présents en moyenne ½ journée par semaine chacune.

L'année 2023 a été marquée par des changements au sein du pôle santé, notamment le départ en retraite du médecin pédiatre ainsi que de l'IPDE.

Au niveau de l'activité médicale, le départ du médecin pédiatre a occasionné un transfert des consultations pédiatriques vers le médecin généraliste avec une activité en consultation légèrement inférieure à l'année précédente.

On observe une baisse de l'activité sur l'année 2023 des actes des infirmières, cette baisse peut être expliquée par plusieurs facteurs.

Tout d'abord, les départs ont occasionné l'arrivée de nouveaux professionnels associé à un turn-over important. L'infirmerie s'est retrouvée par moments dans l'année avec une seule professionnelle sur tout le CHRS, contre deux de manière permanente sur l'année 2022.

Dans le même temps, les nouvelles infirmières et celles présentes pour des remplacements ponctuels n'ont pas rempli le recueil statistique manière exhaustive, ce qui peut expliquer le delta entre l'année 2022 et l'année 2023.

Enfin, ce renouveau dans l'équipe a eu un impact sur les temps d'accueil des résidentes, avec un besoin d'adaptation, de temps de prises de contact ainsi qu'un changement de profil des professionnels.

En parallèle, les problématiques de santé mentale, principalement les addictions qui ont un impact palpable sur l'accompagnement social ont connu une augmentation.

L'infirmerie a été confrontée, comme les autres partenaires du bassin rennais, à un engorgement du système de santé, avec des difficultés pour trouver des rendez-vous ainsi que pour développer les liens avec les médecins traitants et autres professionnels de santé. Ce facteur associé à l'obligation d'utiliser les outils informatiques pour le suivi et les prises de rendez-vous ont accentué la fracture numérique dont pouvait déjà pâtir les résidentes, ce qui a également occasionné une augmentation de la durée des sollicitations.

Fort de ces constats, le pôle santé du CHRS, en lien avec les responsables de service et équipes concernées, a engagé fin 2023 une réflexion visant à redéfinir et délimiter plus finement les missions du pôle afin de les recentrer davantage sur le travail d'accompagnement au retour au soin, prévention, et orientation vers les partenaires. Ainsi un travail sur les horaires d'ouverture de l'infirmerie a été mené, pour un démarrage des nouvelles modalités début 2024.

→ Le soutien psychologique :

2 axes pour les psychologues des service insertion et urgence :

- Recevoir en entretien les femmes accueillies et les enfants qui le souhaitent
- Venir en soutien aux équipes de professionnels pour analyser les situations qui peuvent parfois être complexes, afin de trouver des leviers dans l'accompagnement.

Les délais pour obtenir un rendez-vous en CMP sont tels qu'avoir des Psychologues au sein de l'établissement est une réelle plus-value.

Sur les services Insertion : 626 entretiens (Adultes et enfants compris).

Le tableau ci-dessous présente l'activité en chiffres de l'activité de la Psychologue dans les Services d'Insertion Sociale de Brocéliande et de Patton pour 2023

Les praticiens psychologues en CHRS ont souvent à faire à des adultes ou des enfants dans des situations déstructurées et dans un certain degré de désaffiliation. L'accompagnement proposé dans les Services d'Insertion Sociale de Patton ou de Brocéliande, recouvre des formes très variées et des lieux d'interventions aussi diversifiés. L'accompagnement psychologique est dans une plus grande proximité avec beaucoup plus de déplacement au domicile et d'accompagnement des femmes vers les services de soins et/ou de santé mentale.

Une coordination des intervenants extérieurs et des équipes « insertion/santé » a souvent été nécessaire, ainsi qu'une plus grande proximité et connaissance des nombreux partenaires en santé mentale, dans le soin des addictions, pour faciliter l'interconnaissance et faire émerger les véritables difficultés des sujets dans une prise en charge CHRS.

	2023	2022
Nb de femmes	66	
Nb entretiens femmes	576	500
Temps passé en rdv femmes	628 h	523 h
Nb d'enfants	15	
Nb entretiens enfants	50	81
Temps passé en rdv enfants	70 h	80 h

Le temps passé près des femmes, de leurs enfants est conséquent. La rencontre avec un psychologue ne va pas toujours de soi. Même si ces femmes arrivent en hébergement au foyer le plus souvent à leur demande, la rencontre est toujours contingente. Même si un prescripteur en est à l'origine, la rencontre reste toujours une surprise. Ni choisies ni voulues, les rencontres sont au cœur du travail psychosocial.

L'exemple de cette femme qui viendra frapper à ma porte, la prise en charge est bientôt terminée mais dans son temps psychique c'est maintenant. Tout se joue à ce moment-là. « Je n'ai jamais parlé à personne comme ça », « je veux comprendre pourquoi cette souffrance », « je veux parler de moi quelque part ». Il lui a fallu beaucoup de courage pour passer la porte du psychologue.

La rencontre est souvent une conversation, temps d'échange, laissant place aux dires de l'autre. Les accompagnements sont de quelques semaines, quelques mois. Imprévisibles et qui laissent une ouverture au possible. La rencontre toujours prête aux inventions et qui peut permettre une ouverture à la dimension subjective du sujet. L'exemple de cette femme avec qui nous pouvons faire vivre un petit jardin de fleurs, qui s'arrime aux souvenirs d'enfance, heureux ceux-là.

Sur le service Urgence :

La psychologue, à mi-temps sur le service, participe au temps de réunion d'équipe dédié à l'échange sur les situations. En parallèle, elle assure des suivis individuels à raison de 4 demi-journées par semaine, dont la fréquence et la régularité varient au gré des demandes exprimées par les femmes adultes hébergées; certaines, suivies en extérieur ou ayant déjà connu différents suivis psychologiques ou psychiatriques, expriment une réticence voire un refus; d'autres s'inscrivent dans un suivi régulier; d'autres encore vont solliciter davantage par périodes, au gré des évènements traversés et éventuelles réactivations de traumas. Certains enfants ont également pu bénéficier d'entretiens. L'approche privilégiée est celle d'une mise à disposition et de l'« aller vers » : aussi la psychologue propose-t-elle de se déplacer (sur les hébergements en diffus), des sorties, participe à des temps collectifs lorsqu'elle le peut, et prend attache avec les résidentes qu'elle ne suit pas ou plus lorsque lui est signalée par l'équipe une inquiétude particulière. La psychologue a par ailleurs co-organisé et participé à l'animation du projet collectif « danse » (voir infra) ; cette expérience très positive l'amène à souhaiter développer davantage d'actions collectives, qui permettent d'engager le travail autour de la notion d'émancipation, avec des outils et supports variés.

5. PARTICIPATION DES USAGERS / ACTIONS COLLECTIVES

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Axe de travail du projet d'établissement et de l'évaluation externe, un CVS est en construction sur la résidence de Patton, après plusieurs tentatives qui ont trouvé peu d'échos auprès des résidentes. En effet, le service insertion sociale de Patton accompagne des femmes essentiellement en logements extérieurs, et peu d'entre elles répondaient aux invitations. De plus, le terme très officiel de Présidente a pu en inquiéter certaines quant à la mobilisation qu'il pouvait laisser entrevoir. Enfin, le caractère officiel de ce conseil ne favorisait pas la présence de résidentes lors de nos premières tentatives.

Aussi, l'équipe a adapté ce CVS :

- Le CVS a lieu trois fois par an
- Sont convié.e.s: toutes les résidentes, toutes les bénévoles, les administratrices du Pôle Cohésion sociale
- 2 professionnel.le.s du service référent.e.s sur le sujet, le responsable de service
- L'ordre du jour est adressé 2 semaines avant à l'ensemble des résidentes. Il peut être complété le jourmême.
- Les travailleurs sociaux invitent les résidentes à l'occasion d'un temps d'accompagnement et une invitation leur est donnée ou envoyée

- Les 2 référent.e.s professionnel.le.s proposent un temps aux représentantes des résidentes pour préparer l'ordre du jour avec elles et pour réaliser le compte-rendu. (Les professionnel.le.s prennent note des échanges pendant le Conseil)
- Les résidentes n'élisent pas de présidente mais des représentantes. Les femmes présentes au CVS élisent le jour même leurs paires qui se présentent lors du CVS, pour un an ou deux, selon l'avis des résidentes présentes. Nous avons eu des débats à ce sujet lors d'un CVS en 2023. Les résidentes ont estimé, après une année de représentation, qu'un an leur semblait trop court. Nous avons donc acté des élections pour 2 ans. Plusieurs d'entre elles ont depuis quitté le CHRS, la question de la durée du « mandat » reste donc ouverte à l'heure actuelle et sera tranchée par les résidentes lors de chaque élection.
- Le CVS se déroule sur un temps convivial, le midi, autour d'un repas partagé, où chaque membre amène un plat.
- Le compte-rendu est adressé aux membres

En 2023, trois CVS ont eu lieu et ont permis de traiter des questions émanant des résidentes et des professionnels. Les administrateurs et bénévoles ont été présent.e.s et entre 5 et 7 résidentes y ont pris part. Deux d'entre elles étaient réprésentantes titulaires et une suppléante. La durée d'accompagnement étant relativement courte, le CVS est presque à réinventer lors de chaque conseil. Le responsable de service et les professionnels, référents CVS par roulement tous les deux ans, s'y emploient.

DES ACTIONS COLLECTIVES PROPOSÉES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Les actions collectives permettent aux personnes hébergées, avec ou sans enfants, de participer et de partager des temps d'échanges conviviaux, avec d'autres bénéficiaires et les professionnels. Ces évènements réguliers s'inscrivent dans une dynamique de lutte contre l'isolement, de prévention des conflits, de sororité, de valorisation du potentiel et des compétences de chacun.e.

Certaines de ces activités peuvent être préparées avec les résidentes elles-mêmes. Nous valorisons les savoirs faire des personnes.

Les loisirs et les activités en famille apportent également un soutien à la fonction parentale et facilitent les relations parents/enfants.

Une dynamique d'actions collectives réenclenchée sur le Service d'Hébergement d'Urgencelléquipe a à cœur de proposer, tout au long de l'année, des temps collectifs conviviaux, à plus ou moins grande échelle : sorties à la journée, dans la nature (pique-nique au bord d'un lac, plage), tournée vers des activités culturelles en ville, ou sorties ludiques avec les enfants ou mères-enfants durant les vacances scolaires. Des repas partagés, ouvertes à toutes les résidentes, organisés à Brocéliande, ont été organisés, afin de favoriser l'interconnaissance et la solidarité entre résidentes ; des repas ou activités partagés plus « confidentiels », ont également été organisés sur les maisons situés en diffus, ce qui permet d'animer et faciliter une cohabitation non choisie entre résidentes.

Un séjour d'été à la mer avec les résidentes du SHU :

L'expérience renouée en 2022 avec un court séjour d'été a amené l'équipe à se mobiliser en 2023 pour organiser un séjour d'été encore plus ambitieux. A travers ce projet, nous visions à permettre aux femmes et familles de rompre avec leur quotidien de prise en charge en hébergement d'urgence et de vivre un temps de vacances dépaysant et ressourçant avec leurs enfants, ainsi que de découvrir un secteur de la région et son environnement. Ont ainsi été réservés au Camping de la Touesse situé à St-Lunaire, en proximité directe de la plage, 4 bungalows de 4 places, pendant une semaine début juillet.

Un bungalow était réservé au professionnel.les, étant observé que 2 membres de l'équipe – se relayant- sont resté.es dormir sur place lors de 4 nuitées. Un financement de l'ANCV à hauteur de 3000 € a permis de financer ces locations ainsi que celle de 2 minibus permettant d'assurer les transports (voir bilan en annexe)



Autant de témoignages qui disent tout l'intérêt de ce type de projets, que ce soit pour les familles et les enfants mais également pour les professionnel.les pour lesquel.les ces temps partagés « hors contexte » oeuvrent pour la construction du lien de confiance et peuvent servir d'indicateurs précieux pour le suivi des familles accompagnées.

Des ateliers danse :

Un financement de la FAS à hauteur de 2.000 € a également permis de financer un projet culturel autour de la danse et de l'expression corporelle. Ce projet a été porté par différents membres de l'équipe SHU et une collègue de l'équipe SIS Brocéliande en lien avec Julien Mondon, danseur professionnel, bénévole de l'association « Mais si on danse ? ».

Ce projet danse, initialement conçu pour être déployé lors du séjour d'été 2023 à St-Lunaire a été reporté à l'automne 2023, sur un temps distinct. Pour ce séjour à St Lunaire, les participantes ont exprimé un souhait de « repos », farniente et découverte de la mer. Plutôt qu'un projet danse monté « à marche forcée », nous avons privilégié l'option d'un projet danse préparé, à l'automne où les offres d'activité sur le service sont moindres, et s'ouvrant à des femmes motivées par le projet. Choix a été fait d'ouvrir le projet aux résidentes du SHU mais aussi aux résidentes du SIS Brocéliande, ce afin de toucher le maximum de personnes intéressées. Le créneau horaire (vendredi soir de 18h à 20h) a été arrêté afin de ne pas exclure de fait les femmes en situation d'emploi. Nous avons fait appel à l'association SOS Garde d'enfants afin de garder les enfants des résidentes, de façon à permettre la participation sereine de toute résidente. Nous avons organisé les ateliers dans une salle située à proximité directe de la résidence. 4 ateliers de 2 heures ont été organisés en octobre et novembre 2023. Le dernier atelier a permis un échange/bilan avec les participantes (voir bilan en annexe).

Sur le service insertion sociale Brocéliande, plusieurs actions collectives ont été proposées en 2023 :
 Ateliers Nana :



Lors des séances de préparation pour les 40 ans de l'Asfad, certaines femmes ont exprimé leur envie de danser. Il leur a été proposé de mettre de la musique. Certaines ont mis la musique de leur pays d'origine. Spontanément certaines se sont mises à danser. Nous avons alors observé une émulation positive entre les femmes présentes et une libération du corps dans les mouvements, des sourires, des rires. Ce moment partagé a donné envie aux femmes de recommencer. Elles ont exprimé leur souhait de se retrouver à nouveau pour danser de manière régulière.

La pratique de la danse est un moyen de se dépenser, de mettre en mouvement son corps, de se détendre. Les danses traditionnelles viennent raconter une histoire et parfois leur histoire. Danser permet en effet de parler de soi, de ce que l'on ressent. L'expression corporelle n'est pas toujours spontanée et aisée. Elle permet cependant le lâcher prise et un mode d'expression autre que la parole.

La pratique des arts plastiques est un moyen d'expression à travers les couleurs, le graphisme, la trace. Les différents supports et outils vont favoriser l'expression graphique spontanée ou guidée selon les ressentis et émotions. Cette pratique permet de réveiller la créativité en soi et participe à la valorisation de son potentiel.

Le projet « Nanas » s'est déroulé sur la période d'été un projet d'été de temps d'expression corporelle et graphique et qui a donné lieu à une exposition. Le projet s'est décliné en plusieurs séances d'expression corporelle et d'arts plastiques ainsi que la visite de l'exposition Pinault au Couvent des jacobins la semaine du 17 juillet. Une des œuvres de Niki St Phalle exposée a servi de base aux séances d'arts plastiques. Ce projet a permis aux résidentes de prendre du temps pour elle et découvrir des activités : peinture, relaxation/méditation, danse, vite de l'exposition Pinault. Ces temps ont été pour elle des moments de respiration, de détente qu'elles ont pu partager ensemble. La visite de l'exposition Pinault a été pour certaines une vraie découverte du monde artistique et d'un monument rennais qu'elle ne connaissaient pas.

- Ateliers pour les enfants :

L'atelier du jeudi_est un temps dédié aux enfants hébergés au CHRS âgés de 3 à 10 ans (SIS et SHU) chaque jeudi de 16h30 à 18h pendant les périodes scolaires. Pendant les vacances d'autres temps sont proposés. L'atelier se décline en deux temps : celui de l'accueil entre 16h30 et 17h puis de l'activité de 17h à 18h.

Depuis 2 ans nous travaillons sur des projets proposant des thématiques: Droits des enfants, Super héroïne/super héros, expression sur la vie au CHRS, travail sur les émotions... etc. Chaque jeudi une activité (en lien avec les projets du moment) est proposée. Elle est le support pour permettre aux enfants de se retrouver ensemble, partager, échanger, jouer. Ce temps sans la présence de leur mère leur permet d'avoir un temps dédié où ils ont pleinement leur place d'enfant. Nous alternons activités ludiques, créatives, imaginaires, plein air afin de proposer différentes manières de se retrouver, faire connaissance et échanger ensemble.

Ces moments favorisent l'expression et nécessitent parfois des attentions particulières pour un enfant. La présence de 4 encadrantes minimum permet une prise en charge individuelle lorsque cela est nécessaire tout en maintenant le collectif. Il est animé par 4 travailleuses sociales du SIS et une travailleuse sociale du SHU.

En 2023, nous avons imaginé et mis en œuvre 3 thématiques : (projets en annexe)

Je suis une super héroïne / je suis un super héro Le CHRS en émotion et en mots

Les Droits de l'enfant

- Jeu Est-ce aimer,
- Café ciné et ciné mômes (« Vice-versa », « Le Skylab », « Parvana », « Oui mais », « Les miens »)
- Sorties d'été (mer, zoo)
- Chorale + repas partagé
- Voile
- Atelier cuisine
- Atelier socio esthétique
- Précarité menstruelle : fabrication de protections en tissu
- TNB
- Accompagnement au CRPA, CVS



6. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

• Le décès par féminicide d'une résidente

Ce drame, qui s'est déroulé au domicile de l'ex-conjoint, a profondément bouleversé les femmes avec lesquelles elle cohabitait ainsi que les professionnel.le.s de la résidence. L'Asfad a déployé divers moyens d'accompagnement et de soutien pour les uns et les autres : échanges en équipe, avec les résidentes, intervention d'un psychologue auprès des équipes, ou individuellement. Ce passage à l'acte que l'on sait possible, les journaux en faisant régulièrement état, est survenu sur une personne que nous accompagnions ! Cela prend une toute autre dimension. Un an après, l'évènement reste bien présent dans les esprits.

• Réalisation de l'évaluation externe

Le Cabinet 4As a été retenu pour réaliser cette évaluation qui s'est déroulée en janvier.

Le référentiel national d'évaluation est structuré en :

- 3 chapitres : la personne accompagnée, les professionnels, l'ESSMS et sa gouvernance
- 9 thématiques
- 42 objectifs
- 157 critères, dont un certain nombre qualifiés d'impératifs, c'est-à-dire devant avoir une cotation maximale de 4

Les conclusions du rapport nous permettent de dire que le CHRS remplit ses missions auprès des personnes accueillies de manière satisfaisante, voire très satisfaisante.

Chapitre	Axes d'amélioration
La personne accompagnée (cotation moyenne de 3,54 sur 4)	La participation des personnes accueillies, pas tant sur leur projet personnalisé dont elles sont partie prenante, mais sur la vie de l'établissement (CVS), l'exercice de la citoyenneté
Les professionnels (cotation moyenne de 2,92 sur 4)	Formalisation de la réflexion éthique et de la bientraitance, ainsi que sur la continuité et fluidité des parcours.
L'ESMS et la gouvernance	Formalisation: - d'un plan de prévention des risques de maltraitance et de violences, - d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité - d'une démarche continue d'amélioration de la qualité. Beaucoup de choses sont faites mais sans qu'elles soient formalisées par des procédures ou autres.

• Réécriture du projet d'établissement

A l'issue de l'évaluation externe, nous avons repris le travail sur le projet d'établissement commencé en 2021. Une démarche participative accompagnée par Consols et Cie. Un collectif de travail a été mis en place regroupant des salarié.e.s de chaque service, des personnes accompagnées, une administratrice et l'équipe de cadres. A l'issue de ce travail, nous avons dégagé 4 axes prioritaires, qui ont été déclinés en actions concrètes à mettre en œuvre dans les 5 ans à venir :



• Participation aux 40 ans de l'Asfad

Dans le cadre des 40 ans de l'Asfad, l'association a proposé aux personnes accueillies de participer à l'organisation de l'événement. A l'initiative de trois travailleuses sociales du service insertion Brocéliande, une première réunion a eu lieu pour présenter l'événement. Les personnes présentes ont confirmé le souhait d'y participer pour remercier l'Asfad et mettre en lumière « La Femme » au-delà des violences vécues. Elles ont proposé de faire un défilé en tenues traditionnelles, exprimant ainsi une volonté de mettre en avant « la femme » au travers de l'interculturalité, la différence, et de véhiculer un message d'égalité. Avec ce projet, les personnes accueillies ont souhaité partager quelques pensées :

« l'arrivée en CHRS a permis un nouveau souffle », « la joie », « la volonté de remercier », « être citoyenne du monde ».

Nous tenons à remercier ces femmes pour leur participation, leur engagement, leur courage.



7. ET POUR 2024

- Réécriture des projets de service
- Nouvelle extension du service d'hébergement d'urgence et ALT avec la création de 15 places
- Aménagement d'une salle convivialité au sein de la résidence Brocéliande
- Des projets collectifs sur le service Urgence : un ambitieux projet autour de l'interculturalité et l'apprentissage du français en partenariat avec Langophonie ; un séjour d'été ; des accompagnements à la culture et aux loisirs avec des partenaires renouvelés...
- La création de 3 studios à la résidence Brocéliande, (par transformation d'un appartement famille) pour mieux répondre aux besoins du territoire et diminuer le délai d'attente pour entrer au CHRS pour les femmes seules

ANNEXES

BILAN DU SEJOUR D'ETE A ST LUNAIRE

Au total 11 ménages pour un total de 11 adultes et 15 enfants soit 26 personnes ont pu partir en séjour d'une durée de 5 jours et 4 nuitées ou 4 jours et 3 nuitées. En outre, au gré des allers et retours effectués par les professionnel.les depuis l'Asfad sur le lieu de séjour, certains ménages ont pu se joindre au groupe pour une journée sur place.

La totalité des objectifs assignés à ce séjour ont été pleinement remplis. En effet, pour certaines familles hébergées depuis quelques mois la nécessité se faisait voir de pouvoir rompre avec le quotidien de la prise en charge à Rennes. Certaines résidentes qui se connaissaient déjà ont pu approfondir des liens, d'autres ont pu se rencontrer et nouer des solidarités. Les enfants ont pu bénéficier de temps privilégiés avec leur mère, dans un cadre dépouillé des contraintes usuelles, mais aussi d'activités entre enfants sécurisées par des professionnel.les. Plusieurs femmes ont exprimé leur gratitude et satisfaction de pouvoir enfin faire une grasse matinée, se reposer, se détendre. La rencontre avec la mer, pour la première fois pour certain.es, ou après un dernier souvenir douloureux de traversée pour une autre, a été un moment émotionnel fort.

Par ailleurs, l'ensemble des professionnel.les ayant passé du temps sur ce séjour ont pu faire part de l'intérêt de ce type de temps pour favoriser le lien de confiance avec les personnes accompagnées, par le partage de moments du quotidien; plusieurs personnes ont pu se livrer, « hors contexte institutionnel », plus aisément. Des observations plus fines, concernant les liens mères-enfants ont pu être dressées, certaines compétences maternelles ou comportements d'enfants repérés, venant nourrir les réflexions sur d'éventuels besoins en matière de soutien à la parentalité.

« Elle est belle la vie ! », « ça fait du bien de ne plus être tout.es seul.e.s » ! « Il y avait longtemps que je n'avais pas partagé de repas avec d'autres personnes ! », « La piscine c'est top » !, « c'est la première fois que je vois la mer » !, « ça fait du bien à l'âme ! »... Autant de témoignages qui disent tout l'intérêt de ce type de projets, que ce soit pour les familles et les enfants mais également pour les professionnel.les pour lesquel.les ces temps partagés « hors contexte » œuvrent pour la construction du lien de confiance et peuvent servir d'indicateurs précieux pour le suivi des familles accompagnées.

BILAN ATELIER DANSE

Les professionnelles de l'Asfad ayant chapeauté le projet en dressent le descriptif suivant :

« Le projet danse voulait permettre un temps et un espace d'expression pour les femmes (...) Julien Mondon, danseur professionnel, était présent à chacune d'elles. Les séances étaient semi-organisées afin de toujours permettre une adaptation et être à l'écoute des envies des femmes. Julien proposait de petits exercices, de présentation de soi par le mouvement, de réveil corporel, de rythme, de danse individuelle, libre et de danse collective plus ou moins chorégraphiée. L'intention de l'atelier n'était pas d'imposer de cadre rigide ni d'attentes vis-à-vis des femmes. L'important était qu'elles puissent se sentir le plus libre possible et d'éviter qu'elles ne répondent à des attentes qui ne soient pas les leurs. L'ambition était de travailler le pouvoir d'agir et l'émancipation. Grande notion que nous avons cherché à centrer dans le projet. C'est pourquoi il n'y a pas eu de représentation finale et publique : cela n'a jamais été la demande des femmes.

Durant la première séance, il y avait de la réserve bien que certaines dames se connaissaient déjà entre elles. Il a fallu un petit temps de rencontre pour les femmes avec le danseur. Une d'entre elles n'était pas à l'aise au début au regard du fait qu'il était un homme. Toutefois, rapidement la danse est arrivée, comme une envie profonde de se défouler, de lâcher. Les envies ont été très vite d'écouter et de partager les musiques personnelles, de danser dessus, et d'accompagner d'autres femmes qui connaissaient aussi. Le rire était très présent. Les différents exercices de danse sollicitaient les regards des autres dames. Le cadre semblait suffisamment sécurisant pour qu'elles se lâchent petit à petit dans leurs mouvements mais aussi dans la voix. Les temps de danse étaient alternés par des moments d'échange, nous venions questionner leurs envies. Question à laquelle il n'apparaissait pas facile de répondre. La question du chant est cependant apparue, quelques-unes d'entre elles avaient envie de chanter.

Au cours du deuxième et troisième atelier, Julien avait mis à disposition deux micros dans lesquels il était possible de s'exprimer, un autre micro qui enregistrait les bruits environnants des séances et un casque audio qui permettait d'entendre les enregistrements en direct. Ces outils ont été rapidement saisis par les femmes. Elles appréciaient entendre les sonorités et cela permettait aussi de s'extraire. Plusieurs venaient pour parler dans les micros, soit y faire des sons, des onomatopées, y chanter des refrains, des chants inventés ou encore pour exprimer leurs ressentis.

Au cours de toutes les séances, les exercices n'avaient rien d'obligatoire, il était toujours possible pour les dames de s'asseoir, de regarder ou de sortir. Dans les exercices de danse, l'exactitude des mouvements n'était pas un objectif, il n'y avait aucune exigence en terme de performance. Il y a eu parfois des moments de flottement, qui finalement avaient l'intérêt d'aller vers ce que les dames souhaitaient.

La régularité du projet pendant trois semaines à suivre à permis d'aider un mouvement collectif. Le dernier atelier a eu lieu après trois semaines d'interruption et il y avait beaucoup moins de dames. Ainsi, la régularité pourrait être un point d'appui à l'engagement.

Durant la dernière séance, les participantes qui ont témoigné de leur expérience étaient très contentes du projet. Elles auraient souhaité qu'il se perpétue dans le temps. Le fait que ce soit un moment « sans les enfants » a été évoqué plusieurs fois. Qu'elles aient pu être pendant deux heures seulement des femmes, libres de leurs mouvements et de leur voix. Par ailleurs, le fait d'être en collectif semble leur avoir plu également, un moment « ensemble » a su nommer l'une d'elles.

Le projet n'a pas abouti à une représentation car l'émergence de l'envie et de l'idée aurait surement eu besoin de plus de temps. Toutefois, le projet a pu montrer le plaisir pour les femmes d'un temps pour elles et entre elles. Elles aimeraient avoir d'autres temps de ce genre. L'une d'elle a exprimé son envie qu'il y ait des instruments de musique. Le fait de mettre à disposition des outils d'expression et artistiques apparait être un média intéressant pour que les résidentes puissent se libérer de certaines lourdeurs quotidiennes. »

5 résidentes ont participé à l'intégralité des ateliers. Lors des ateliers, le nombre de personnes présentes a varié de 6 à 12 résidentes. L'interruption de 3 semaines avant le dernier atelier a probablement cassé la dynamique. Ce sont au total une quinzaine de résidentes différentes qui ont pu participer à cet atelier, femmes seules ou ayant des enfants qui étaient pris en charge par SOS Garde d'enfants.

Si ce bilan peut sembler limité, pour une action menée en un temps court (seulement 4 ateliers) et au vu des publics hébergés, c'est une réussite : d'une part, certaines résidentes ayant des troubles ou difficultés importantes les tenant usuellement éloignées de tout projet collectif, se sont autorisées à participer ; d'autre part, la mise en mouvement du corps, pour des femmes ayant vécu différentes formes de violences, n'est pas une évidence ; enfin, un « noyau dur » et des solidarités se sont formées, tant entre résidentes qu'avec les professionnel.les participant.es, de sorte que la poursuite d'un tel projet, sous d'autres formes, fait sens.

BILAN DE L'ATELIER ENFANTS

Sur l'année 2023, nous avons eu en moyenne 13 enfants pas séance avec quelques séances à 18 enfants. Nous observons une grande régularité de présence et un enthousiasme pour participer aux activités proposées. Concernant le projet sur le CHRS en émotions et en mots nous avons fait 2 groupes (petits et grands) afin d'adapter nos propositions de supports d'activités.

Pendant les vacances scolaires de février nous avons proposé deux goûters ciné, un atelier cuisine un atelier graff. Pendant les vacances de printemps nous avons proposé un goûter ciné. Pendant les vacances de la Toussaint, nous avons proposé deux goûters ciné et deux ateliers arts plastiques sur l'Autoportrait en lien avec le projet sur les Droits de l'enfant. (Programme en annexe)

Nous avons organisé une fête de l'été le dernier jeudi de l'année scolaire début juillet avec le vernissage de l'exposition « le CHRS en émotions et en mots ». Ces temps de partage avec les mamans et les autres professionnels de l'Asfad sont des moments essentiels qui participent à la valorisation du travail et des compétences et savoir-faire des enfants.

Le temps de l'atelier est un temps collectif où les enfants du CHRS se retrouvent pour partager des moments de jeux, de parole, d'émotions. Les professionnelles restent toujours attentives à chacune et chacun et se rapprochent de l'enfant qui a besoin de se poser seul parce qu'il ne va pas bien. Le nombre d'encadrante permet de se libérer et se mettre à disposition de chaque enfant, ou bien de mener des temps avec un nombre plus restreint afin de favoriser la parole.

BILAN DE LA PREPARATION DES 40 ANS DE L'ASFAD

En parallèle du projet du défilé, ont été travaillées l'image de soi et la confiance en soi avec la mise en place d'un atelier photo, qui a abouti à une exposition de portraits individuels. Ce travail a permis pour chacune de mettre en valeur leur identité, leurs tenues traditionnelles mais aussi de prendre soin d'elles (coiffures, maquillage). Pour le défilé, chacune a pu choisir la musique sur laquelle elle allait défiler, son texte et sa tenue (pour certaines tenues venues de leur pays d'origine). La question du regard posé sur les femmes a aussi été un grand axe, qui a permis de travailler autour de la re-narcissisation pour certaines d'entre elles, marquées par des parcours de vie empreints de violence.

16 femmes se sont inscrites dans ce projet, sur 7 mois de mobilisation. Les séances collectives ont fait l'objet de 17 rencontres (mardi soir de 17hà 19h et le mercredi matin afin de prendre en compte leur disponibilité). Dans le cadre de ce projet, la solidarité et la sororité ont été des valeurs fortes, et partagées. Les participantes de ce projet ont été créatrices, et actrices de ce projet et elles ont pu exprimer l'importance que cela peut avoir pour elles. Nous avons pu observer l'évolution positive en terme de confiance en soi, d'estime de soi.

La rencontre avec un public qui les regardait (différents professionnels travailleurs sociaux, la direction, les responsables de services et les administrateurs), a généré des émotions fortes et positives. Les participantes ont reçu des applaudissements et des compliments, ce qui participe à leur accompagnement global.

Ce projet a participé à l'évolution du parcours de chaque résidente et s'intègre dans une démarche de suivi, dans une perspective d'insertion sociale, de développement personnel, d'affirmation de soi.